

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
Département des Alpes de Haute-Provence  
-----  
Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2022-54(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-deux et le 25 novembre, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 14 novembre 2022

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 5

Absents : 0

Votants : 5

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Etaient présent(e)s : Madame Patricia PAUL, 1<sup>ère</sup> vice-présidente, Monsieur Claude BONDIL, 2<sup>ème</sup> vice-président ; Monsieur Maurice JAYET, 3<sup>ème</sup> vice-président ; Madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau.

**Objet : Don de postes radios portatifs à l'Union Départementale des sapeurs-pompiers des Alpes de Haute Provence.**

**Le président expose :**

L'union départementale des sapeurs-pompiers des Alpes de Haute Provence doit disposer, a des besoins de communications importantes lors de l'organisation des manifestations associatives départementales, régionales ou nationales (cross, courses de ski, congrès...), aussi il est proposé de lui faire don de 25 postes portatifs 400 MHz.

Ces radios d'appoint (type 400 MHz grand public) dont le SDIS a doté les centres afin de pallier le manque de postes ANTARES de 2010 à 2018, ont été retirés du service car ils n'avaient plus d'utilité opérationnelle du fait du changement de système de traitement de l'alerte.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir en délibérer et d'autoriser le président à :

- Sortir ces postes portatifs 400 MHz de l'inventaire ;
- Procéder au don de ces matériels au bénéfice de l'UDSP 04.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du Conseil d'administration

Jean-Claude CASTEL

